

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 33

Représentés : 2

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Election des représentants de la commune au conseil d'administration de l'établissement public administratif du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à onze heures, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

Etaient présents : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Hajar BOUSADA, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Claudine ANTONUCCI, Pierre-Henri CONSTANT, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

| | | |
|---------------------|-----------|----------------|
| Malika ASSANTE | pouvoir à | Laurent VASTEL |
| Guillaume LAURENCIN | pouvoir à | Cécile COLLET |

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-33 et R.2221-5,

Vu la délibération n°DEL151116_10 du 16 novembre 2015 portant sur la création de l'établissement public administratif dénommé CCJL à vocation culturelle et d'éveil, l'approbation des statuts et la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Administratif C.C.J.L, Titre II article 4,

Considérant que les membres du conseil d'administration du CCJL sont désignés, sur proposition du Maire, par le conseil municipal,

Considérant que le conseil d'administration doit comporter sept membres élus représentant la commune,

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Considérant que le conseil d'administration est composé, par ailleurs, de trois membres titulaires et trois membres suppléants représentant des usagers désignés sur proposition du Maire et d'un membre titulaire et d'un membre suppléant faisant partie d'associations intervenant dans la vie socio-culturelle de la commune, désignés sur proposition du Maire,

Après appel à candidature,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Considérant que le vote a eu lieu à main levée à l'unanimité des membres du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : les membres élus au Conseil d'administration du CCJL sont les suivants :

| |
|----------------------------|
| Pauline LE FUR |
| Astrid BROBECKER |
| Catherine GOINDIN |
| Lamine DIA |
| Nadège HAMMOUDI |
| Guillaume LAURENCIN |
| Muriel GALANTE-GUILLEMINOT |

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- La présidence du conseil d'administration du CCJL

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire

Secrétaire de séance

Ninon PONCET



Pauline LE FUR



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 03 AVR. 2026

Publication/Affichage le : 07/04/26

Pour la Maire par délégation

Directrice du pôle administratif et affaires générales

